Nations Unies S/2020/327



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2020
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixantième-sixième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018) et du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois de février et mars 2020.

II. Faits nouveaux majeurs

Points essentiels

1. Le premier cas confirmé de maladie à coronavirus (COVID-19) en République arabe syrienne a été annoncé le 22 mars 2020 et le premier décès résultant du virus a été annoncé le 29 mars. À la fin de la période considérée, 10 cas avaient été confirmés, dont deux décès. Les premières répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ont aggravé la crise économique en cours. En mars, les prix des denrées alimentaires ont atteint leur niveau le plus élevé depuis 2011.

2. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, les hostilités se sont poursuivies tout au long du mois de février. Le 1er mars, la Turquie a

20-05694 (F) 270420 270420



annoncé qu'elle avait lancé l'opération « Bouclier de printemps » le 27 février. Un cessez-le-feu convenu entre la Fédération de Russie et la Turquie est entré en vigueur le 6 mars. À cette date, près d'un million de personnes avaient fui les hostilités dont l'intensification avait commencé en décembre 2019, provoquant une nouvelle détérioration dramatique de la situation humanitaire dans le nord-ouest du pays.

3. L'opération humanitaire transfrontière axée sur le nord-ouest de la République arabe syrienne s'est poursuivie à un niveau record face à une détérioration catastrophique de la situation pour des millions de personnes, notamment par la distribution d'une aide alimentaire à 1,2 million de personnes en février et à 1,8 million de personnes en mars. Le 2 mars, une mission interinstitutions des Nations Unies dans le nord-ouest du pays a recueilli des informations de première main sur les besoins humanitaires des populations touchées.

4. Les interventions menées à partir du territoire syrien se sont poursuivies à grande échelle pour répondre aux besoins recensés dans une grande partie du pays, même si pour certains intervenants humanitaires, dont l'ONU, l'accès est resté limité dans certains secteurs. L'assistance fournie depuis le territoire syrien a consisté en la distribution d'une aide alimentaire à 3,3 millions de personnes en février et à 3,2 millions de personnes en mars. Au cours de la période considérée, l'ONU et ses partenaires ont effectué 1 094 missions, dont plus de 92 % ont été menées à partir d'antennes sises hors de Damas. Seuls 44 % des demandes de mission à partir de Damas ont été approuvés.

5. Dans le nord-est du pays, les services de la station de pompage d'Alouk ont été perturbés à plusieurs reprises en mars, puis ont repris à la fin de la période considérée. Cette station est la principale source d'eau pour quelque 460 000 personnes dans le nord-est du pays. Elle est tributaire de l'électricité acheminée du barrage de Techrine à Ras el-Aïn.

6. Dans le sud du pays, deux travailleurs humanitaires ont été tués et un troisième blessé, le 19 février à Deraa, leur véhicule ayant été attaqué par un groupe armé non identifié. Un autre travailleur humanitaire a été tué le 18 mars, lors d'une flambée de violence à Jellin, dans les faubourgs de Deraa.

Point de la situation humanitaire

3. Le premier cas confirmé de maladie à coronavirus (COVID-19) en République arabe syrienne a été annoncé le 22 mars 2020 et le premier décès résultant du virus a été annoncé la semaine suivante, le 29 mars. À la fin de la période considérée, 10 cas avaient été confirmés, dont deux décès. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a estimé que la République arabe syrienne était exposée à un risque très élevé d'épidémie en raison de la fragilité de son système de santé, des mouvements de population importants et des difficultés pratiques de mise en œuvre de mesures d'isolement et de protection dans les zones de déplacement, avec une forte densité de population et de faibles niveaux de services d'assainissement. Les premières répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ont aggravé la crise économique en cours, des hausses de prix et des pénuries importantes de certains produits de base ayant été enregistrées dans tout le pays au mois de mars. En mars

également, le prix moyen du panier alimentaire standard de référence du Programme alimentaire mondial (PAM) a augmenté de 9 % par rapport au mois précédent. La plus forte augmentation des prix d'une semaine à l'autre en mars a coïncidé avec l'imposition de restrictions de voyage dans tout le pays et la fermeture d'entreprises non liées à l'alimentation. Une augmentation de 18 % des prix a été constatée entre les troisième et quatrième semaines, portant les prix des denrées alimentaires au niveau le plus élevé enregistré depuis 2011.

4. Durant tout le mois de février, les bombardements aériens effectués par les forces gouvernementales et pro-gouvernementales se sont poursuivis dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, à des niveaux parmi les plus élevés depuis le début du conflit, et se sont encore intensifiés à la fin du mois de février. Les forces gouvernementales et pro-gouvernementales ont continué à avancer sur le terrain dans plusieurs directions. Les affrontements quotidiens avec les groupes armés non étatiques comprenaient des bombardements d'artillerie mutuels et des affrontements terrestres faisant un nombre élevé de victimes. Le 1er mars, la Turquie a annoncé qu'elle avait lancé l'opération « Bouclier de printemps » le 27 février. L'activité militaire autour de la ligne de front s'est ensuite intensifiée, le contrôle des villes et villages, dont Saraqeb, ayant changé de camp à plusieurs reprises. Le 5 mars, la Fédération de Russie et la Turquie ont convenu d'un Protocole additionnel au Mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb. Le Protocole additionnel fait office d'accord, l'objectif étant de mettre fin à toutes les opérations militaires le long de la ligne de contact dans la zone de désescalade d'Edleb à partir du 6 mars et de mettre en place un couloir de sécurité de 6 kilomètres au nord et de 6 kilomètres au sud de l'autoroute M4 et, à partir du 15 mars, des patrouilles mixtes russo-turques le long de cet axe, allant de Troumbé et Aïn el-Haour. À partir du 6 mars, les bombardements aériens ont cessé sur la zone de désescalade, mais des bombardements terrestres sporadiques se sont poursuivis dans la partie sud du pays.

5. Au moment où le cessez-le-feu du 6 mars est entré en vigueur, près d'un million de personnes, soit un tiers de la population civile totale de la « zone de désescalade », avaient fui les hostilités dont l'intensification avait commencé début décembre 2019. Quelque 560 000 personnes se sont déplacées vers le nord-ouest d'Edleb, dans une petite zone le long de la frontière syro-turque qui accueillait déjà des centaines de milliers de personnes déplacées. Quelque 400 000 personnes se sont rendues dans des régions du nord de la province d'Alep, notamment à Izaz, Afrin, Jindeïris et Bab. Les déplacements massifs et rapides depuis décembre n'ont fait qu'aggraver davantage la situation humanitaire dans le nord-ouest du pays, dont la détérioration s'est poursuivie au cours de la période considérée. Des taux alarmants de malnutrition aiguë (21 %) chez les femmes enceintes et allaitantes déplacées ont été signalés. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait état d'un accroissement des taux de retard de croissance, près de 3 enfants âgés de moins de 5 ans sur 10 enfants déplacés dans le nord-ouest étant touchés, contre 2 sur 10 avant la recrudescence des hostilités de décembre 2019.

6. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, des tirs d'artillerie intermittents et un nombre limité d'affrontements terrestres ont été signalés le long des limites orientale et occidentale du territoire entre Tell Abiad et Ras el-Aïn. L'autoroute M4 aurait été ouverte à certains moments, la circulation civile ayant cependant été régulièrement bloquée. Les services de la station de pompage d'Alouk, la principale source d'eau pour quelque 460 000 personnes dans le nord-est du pays, y compris les populations de la ville de Hassaké et de ses environs et des camps de Hol et d'Ariché, ont été interrompus à plusieurs reprises en mars. Ils ont cependant

repris à la fin de la période considérée. La station de pompage d'Alouk est tributaire de l'électricité acheminée du barrage de Techrine à Ras el-Aïn. Il est essentiel que les lignes électriques desservant Ras el-Aïn et les pompes de Bab fonctionnent pour que la station d'Alouk puissent rester en service. Le camp de Hol héberge encore quelque 65 500 personnes. Toutes les activités éducatives dans le camp ont été suspendues à partir du 22 mars, par mesure de précaution contre la propagation de la COVID-19, et les mouvements à l'intérieur et à l'extérieur du camp ont été limités par l'administration du camp, sauf pour le personnel humanitaire.

7. À Roukban, qu'aucun convoi humanitaire n'a pu atteindre depuis septembre 2019 parce que les groupes armés du secteur n'ont pas donné les garanties de sécurité nécessaires, les voies d'approvisionnement commercial informel de Damas et de Dmeïr ont été fermées en février, ce qui a perturbé davantage l'acheminement de la nourriture, du carburant et des fournitures médicales jusqu'au camp. Le 18 mars, le Gouvernement jordanien a mis fin au transfert des cas médicaux urgents de Roukban sans dépistage préalable de la COVID-19, qui n'est pas disponible dans le camp.

8. Dans le sud de la République arabe syrienne, les tensions entre les forces gouvernementales et des membres des groupes armés réconciliés ont continué de se ressentir sur la population civile. Deux membres du personnel syrien d'Oxfam ont été tués le 19 février à Yadoudé (zone rurale occidentale de Deraa), où leur véhicule a été attaqué par un groupe armé non étatique non identifié. Un volontaire d'Oxfam a également été blessé. Le 18 mars à Jellin, dans l'ouest de Deraa, des tirs d'artillerie ont tué huit civils, dont trois enfants et un membre du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Des cellules locales d'ex-combattants de l'opposition ont mené des attaques à l'arme légère et aux engins explosifs contre les forces gouvernementales. D'après certaines informations, les forces gouvernementales auraient bombardé des villes et mené des opérations de recherche et d'arrestation pour retrouver des personnes ayant eu des liens avec des groupes armés non étatiques et des auteurs d'actes de violence. La présence accrue des forces gouvernementales s'est également accompagnée d'une multiplication des postes de contrôle. La flambée de violence en mars aurait été suivie de pourparlers entre des représentants du Gouvernement et des représentants locaux.

Évolution de la situation d'ensemble

9. À la suite de l'appel au cessez-le-feu mondial immédiat, lancé le 23 mars par le Secrétaire général pour permettre de concentrer toute l'action sur la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'Envoyé spécial pour la Syrie a appelé, le 24 mars, à un cessez-le-feu national complet et immédiat sur tout le territoire de la République arabe syrienne afin de permettre au pays de se mobiliser pleinement pour juguler l'épidémie. Il a fait valoir que le cessez-le-feu national, élément fondamental de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, était plus indispensable que jamais et que, pour pouvoir faire face au danger pesant sur tous les Syriens, il faudrait qu'il soit respecté par toutes les parties. L'Envoyé spécial a également appelé à la libération en grand nombre des détenus et des personnes enlevées pour des raisons humanitaires, et à l'accès total, continu et sans entrave des acteurs humanitaires à tous les secteurs du pays, par tous les moyens possibles. Il a déclaré que les donateurs internationaux devaient prendre toutes les mesures qui s'imposaient pour que les Syriens aient accès à l'équipement et aux ressources nécessaires pour combattre le virus et traiter les patients. L'Envoyé spécial a communiqué directement avec les États Membres concernés afin que toutes les exemptions aux sanctions nécessaires à l'action

humanitaire soient délivrées et pleinement mises à profit, et que tous les obstacles soient levés pour permettre l'acheminement d'urgence en République arabe syrienne des articles les plus vitaux pour combattre la COVID-19.

10. Les Coprésidents de la Commission constitutionnelle se sont mis d'accord sur un ordre du jour pour la prochaine session de la Commission. L'Envoyé spécial a déclaré que la pandémie de COVID-19 empêchait les Syriens de se réunir à Genève pour le moment mais qu'il consulterait néanmoins les parties pour étudier la possibilité de commencer des préparatifs utiles pour les sessions futures.

Protection

11. Entre le 1er février et le 31 mars 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a vérifié des faits ayant eu lieu entre le 1er février et le 31 mars 2020, au cours desquels au moins 312 civils (dont 51 femmes et 100 enfants) avaient été tués et au moins 466 civils (dont 55 femmes et 130 enfants) blessés dans le cadre des hostilités sur tout le territoire syrien, notamment par des frappes aériennes, des frappes terrestres, des engins explosifs improvisés, des restes explosifs de guerre, des affrontements armés et des assassinats ciblés, commis par diverses parties au conflit. La majorité des civils ont été tués ou blessés en raison de l'intensification des frappes aériennes et terrestres menées par les forces pro-gouvernementales, qui ont ciblé des secteurs situés dans la « zone de désescalade » dans le nord-ouest du pays en février et au début mars. Au moins 208 civils, dont 39 femmes et 70 enfants, ont été tués à la suite des frappes aériennes et terrestres qu'auraient effectuées les forces gouvernementales et pro-gouvernementales dans le nord-ouest du pays. Compte tenu du caractère systématique des préjudices causés aux civils, le HCDH a exprimé les plus vives préoccupations quant au fait que les parties au conflit n'aient pas respecté les grands principes du droit international humanitaire suivants : distinction entre civils et combattants, et entre biens à caractère civil et objectifs militaires ; non-recours aux attaques aveugles ; proportionnalité dans l'attaque ; précautions dans la conduite des opérations militaires.

12. Dans les zones du nord de la République arabe syrienne sous le contrôle effectif de différents groupes armés non étatiques, ceux-ci ont continué de prendre systématiquement pour cible des civils, des journalistes et des prestataires de services de santé perçus comme affiliés à une partie adverse ou comme critiques à l'égard du groupe armé contrôlant le territoire. Le sort et la situation de beaucoup de ces personnes, qui ont été privées de leur liberté, restent inconnus. À Edleb, le groupe armé Hay'at Tahrir el-Cham, qui a été désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a systématiquement imposé aux civils vivant dans les zones sous son contrôle des règles et des codes de conduite qui enfreignent fondamentalement les droits humains, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, la liberté de mouvement, la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique et d'association. Par le truchement de tribunaux autoproclamés, les membres de Hay'at Tahrir el-Cham ont infligé des peines sévères et exécuté des personnes accusées de critiquer ces règles ou d'affiliation au Gouvernement.

13. Au cours de la période considérée, des groupes armés non étatiques ont confisqué des habitations, des terres et des biens de civils qui avaient fui les hostilités. Le HCDH a reçu des informations selon lesquelles Hay'at Tahrir el-Cham à Edleb et les Forces démocratiques syriennes à Alep avaient réquisitionné les biens et les habitations de personnes qui avaient fui la violence dans la région.

14. Dans les zones sous le contrôle du Gouvernement, le HCDH a continué de recevoir des signalements faisant état de civils détenus sans que les raisons leur soient fournies, à eux ou à leur famille, soulevant des préoccupations sur le caractère arbitraire des arrestations et des détentions. Les proches des personnes détenues par les forces gouvernementales ou les groupes armés non étatiques n'ont pas été informés ou se sont vu refuser des informations sur le sort et le lieu de détention des membres de leur famille, ce qui laisse craindre qu'il s'agisse dans certains cas de disparitions forcées. Dans la province de Deraa également, le HCDH a continué de recueillir des éléments attestant de cas de familles ayant été informées de décès de parents placés en détention par le Gouvernement. Les corps des défunts n'ont pas été rendus à leurs familles, et aucune information n'a été fournie sur les circonstances de leur décès ou le lieu où se trouvaient leurs corps.

15. Les organismes humanitaires ont continué de faire état d'établissements scolaires endommagés et de civils touchés par les hostilités. Au total, 16 cas ont été vérifiés par l'ONU pendant la période considérée[1] :

a) Le 3 février, une école maternelle située près du village d'Anjara, dans une zone rurale occidentale d'Alep, a été touchée par des frappes aériennes, dans lesquelles deux enfants et une femme ont trouvé la mort. Le bâtiment aurait subi des dégâts importants ;

b) Le 3 février, un raid aérien mené sur la ville d'Atareb, à Jabal Saman (province d'Alep), a touché l'école de garçons, causant des dégâts matériels ;

c) Le 3 février, un raid aérien mené sur la ville de Binnich (province d'Edleb) a touché le lycée de filles, causant des dégâts matériels ;

d) Le 14 février, l'école primaire et secondaire du village de Fouaa (Binnich, centre-ville d'Edleb) a été touchée par une roquette, qui a endommagé les murs, les portes et les fenêtres ;

e) Le 25 février, plusieurs écoles et jardins d'enfants d'Edleb ont été touchés par des frappes aériennes : Baraëm 1, Baraëm 2, Khaled Chaar, Zaher Bibars, Izz ben Abdelsalam, Hourriyé, le jardin d'enfants de Baraëm et le jardin d'enfants de Manahel. Au moins sept membres du corps enseignant ont été au nombre des victimes, dont un a été tué, dans l'école secondaire Baraëm 2 ;

f) Le 25 février, un raid aérien a frappé l'école rurale de Mounib Kamicha, tuant 11 civils, en blessant plus de 40 et détruisant complètement le bâtiment. Huit des personnes tuées étaient des enfants (deux filles et six garçons), tous âgés de moins de 15 ans. L'école aurait servi de refuge pour personnes déplacées ;

g) Le 25 février, un raid aérien a frappé l'école du village de Kfar Antin (Daret Izzé, province d'Alep), causant des dégâts matériels ;

h) Le 1er mars, l'école primaire de la ville de Bdama (province d'Edleb) a été touchée et partiellement endommagée par un bombardement d'artillerie ;

---

[1] Ces attaques ont été confirmées au moyen de systèmes éprouvés, par lesquels l'ONU reçoit des rapports de partenaires présents sur le terrain et les compare aux informations obtenues d'au moins deux autres sources indépendantes. Seules les attaques qui ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et ont été pleinement étayées par toutes les sources indépendantes figurent sur la liste des attaques confirmées. Ces systèmes, utilisés dans le monde entier, sont largement respectés.

i) Le 2 mars, un raid aérien mené sur le village d'Adouan (Ariha, province d'Edleb) a gravement endommagé l'école secondaire, causant de lourds dégâts matériels.

16. Pendant la période considérée, le Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'OMS a recensé 10 attaques qui ont touché des installations et des bâtiments sanitaires, faisant cinq blessés. D'autres faits doivent encore être vérifiés par le Système de surveillance.

17. Pendant la période à l'examen, la commission d'enquête du Siège de l'ONU a achevé son enquête sur une série de faits survenus dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la signature du Mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb entre la Fédération de Russie et la Turquie le 17 septembre 2018. La commission m'a soumis son rapport le 9 mars 2020 par l'intermédiaire de ma Directrice de cabinet. Le 6 avril, j'ai transmis au Conseil de sécurité une synthèse du rapport de la commission d'enquête.

Intervention humanitaire

18. Parmi les interventions humanitaires menées par les organismes des Nations Unies en République arabe syrienne, on citera l'aide alimentaire fournie à 4,5 millions de personnes en février et à 5 millions de personnes en mars, dans les 14 provinces. Plus d'un million de personnes ont bénéficié de projets de protection (voir tableau 1). Des mesures de préparation et de planification des interventions ont été prises pour mettre au point un plan unique de lutte contre la COVID-19 dans le pays. Les acteurs humanitaires de première ligne, dont la plupart sont syriens, ont notamment été préparés à interagir en toute sécurité avec les populations locales. L'ONU a appuyé les mesures prises pour renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte rapide dans tout le pays, en collaboration avec les autorités compétentes. Certains organismes des Nations Unies ont également soutenu les efforts de prépositionnement de matériel et de fournitures, de remise en état du laboratoire central de santé publique à Damas, de recensement et de modernisation des locaux disponibles aux fins de l'isolement, ainsi que les programmes de sensibilisation du public. Des mesures d'urgence ont été mises en place pour protéger les travailleurs humanitaires et les bénéficiaires de l'aide, tout en maintenant la fourniture de l'assistance humanitaire. Ainsi, les procédures de distribution ont été réaménagées et certaines activités prévues ont été reportées. Dans le nord-ouest du pays, considéré comme particulièrement vulnérable, trois hôpitaux à Edleb et deux hôpitaux à Alep ont été retenus aux fins des mesures d'isolement, en plus des 28 centres locaux d'isolement en cours de repérage. Les cinq hôpitaux retenus se sont avérés insuffisamment équipés et nécessitent un apport important de fournitures, de personnel supplémentaire et d'entretien. Tous les efforts menés pour renforcer la préparation à la pandémie de COVID-19 et les interventions y afférentes ont été sévèrement entravés par la pénurie mondiale d'équipements de protection individuelle, de respirateurs et d'autres fournitures médicales essentielles.

Tableau 1
Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : février et mars 2020

Entité	*Nombre moyen de personnes secourues par mois*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	1 000
Organisation internationale pour les migrations	125 000
Service de la lutte antimines	9 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	670 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	821 000
Programme des Nations Unies pour le développement	403 000
Fonds des Nations Unies pour la population	475 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	167 000
Programme alimentaire mondial	4 356 000
Organisation mondiale de la Santé	656 000

19. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies depuis le territoire syrien, y compris l'aide alimentaire apportée par le PAM, a permis de nourrir 3,3 millions de personnes en février et 3,2 millions de personnes en mars. L'UNICEF a permis à 1,3 million de personnes de bénéficier de services d'eau, d'assainissement et de santé. L'OMS a administré plus de 900 000 traitements dans 10 provinces et appuyé 100 000 consultations ambulatoires. Quelque 335 000 réfugiés palestiniens ont reçu une aide en espèces par l'intermédiaire de l'UNRWA.

Figure I
Nombre de bénéficiaires d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : février et mars 2020 (moyenne mensuelle)
(En milliers)

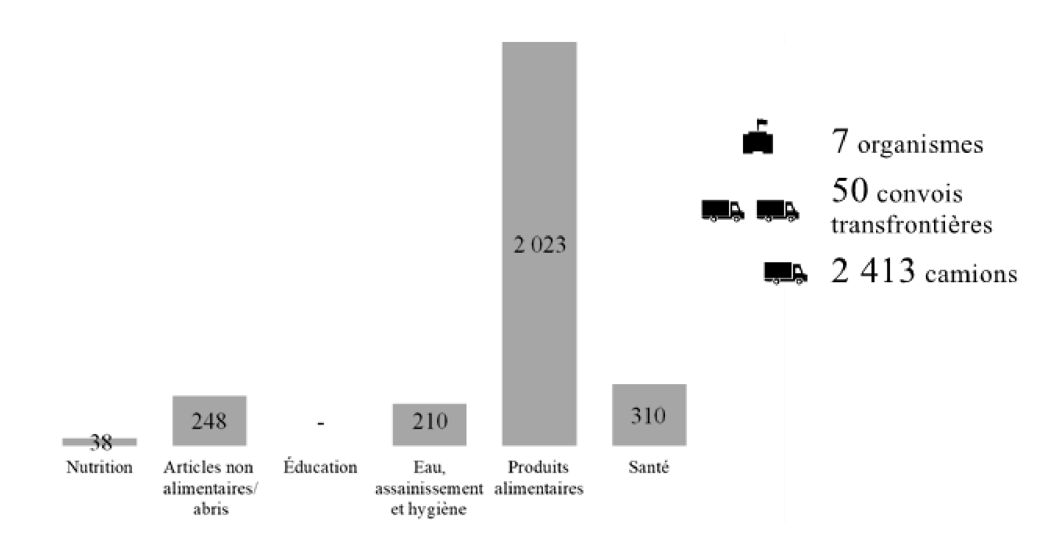


Tableau 2
Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontières, par secteur et par district : février et mars 2020 (moyenne mensuelle)

Province	*District*	*Éducation*	*Produits alimentaires*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Nutrition*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Afrin	–	28 575	–	–	–	–
Alep	Bab	–	62 798	–	–	–	–
Alep	Izaz	–	184 915	80 285	33 143	10 950	43 400
Alep	Jabal Semaan	–	39 913	–	–	–	–
Edleb	Ariha	–	–	–	2 500	–	2 500
Edleb	Harem	–	1 667 835	200 274	147 775	26 550	131 460
Edleb	Edleb	–	38 928	29 073	64 900	–	32 500

20. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'opération transfrontière s'est poursuivie afin de faire face à une détérioration catastrophique de la situation humanitaire pour des millions de personnes qui ne peuvent être atteintes par d'autres moyens. Dans la provinces d'Edleb et dans l'ouest de la province d'Alep, le PAM a distribué une aide alimentaire à 1,2 million de personnes en février et à 1,8 million de personnes en mars. Des rations d'urgence prêtes à consommer ont été fournies à plus de 500 000 personnes déplacées en février et à 83 000 en mars, la baisse importante enregistrée en mars s'expliquant par la forte diminution des nouveaux déplacements après le cessez-le-feu du 6 mars. L'assistance transfrontière du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a notamment consisté à acheminer près de 15 000 tentes dans les provinces d'Edleb et d'Alep. Le 2 mars, une mission interinstitutions des Nations Unies a franchi la frontière turque pour arriver dans le nord-ouest de la République arabe syrienne et recueilli des informations de première main sur les besoins humanitaires des populations touchées. La mission a constaté des besoins de protection aigus et complexes, un besoin urgent d'abris adéquats, de nourriture, d'installations sanitaires et de services de santé de base. La mission interinstitutions était dirigée par le coordonnateur régional des secours humanitaires et comprenait des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations, du HCR, de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du PAM, de l'OMS et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

21. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, décrivant l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

22. Le plan de préparation et d'aide humanitaire pour le nord-ouest de la République arabe syrienne, au titre duquel un montant de 336 millions de dollars avait été demandé pour aider jusqu'à 800 000 personnes pendant une période de six mois, a été révisé en février, les besoins ayant dépassé les estimations retenues aux fins de la planification. Le plan révisé vise à aider jusqu'à 1,1 million de personnes : il nécessite un financement de 500 millions de dollars pour couvrir les besoins immédiats des personnes déplacées depuis l'intensification des hostilités en décembre 2019. À la fin du mois de mars, quelque 340 millions de dollars avaient été reçus ou promis. Les

travaux de finalisation du plan d'aide humanitaire 2020 pour la République arabe syrienne se sont poursuivis, couvrant les besoins humanitaires recensés dans tout le pays, y compris les nouvelles exigences résultant de la crise en cours liée à la pandémie de COVID-19.

Accès humanitaire

23. Pour fournir une aide humanitaire, l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui en ont besoin dans toute la République arabe syrienne. Or les conditions d'accès dans le pays revêtent une certaine complexité, les divers secteurs n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. L'accès est essentiel pour mener une action humanitaire fondée sur des principes, elle-même tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en étudier les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant directement avec les personnes touchées.

24. La crise de la COVID-19 a eu un impact considérable sur la capacité des acteurs humanitaires à agir en République arabe syrienne. À la fin de la période considérée, la plupart des postes frontières terrestres du pays étaient fermés, la Jordanie, le Liban et la Turquie accordant, dans une mesure limitée, des exemptions pour les envois commerciaux et humanitaires, et pour certains mouvements de personnel d'organismes humanitaires et d'organisations internationales. Les vols internationaux à destination de l'aéroport international de Damas ont été suspendus, des exemptions étant accordées pour les vols intérieurs à finalité humanitaire ou commerciale. Les ports de Tartous et de Lattaquié sont restés opérationnels, des mesures de précaution ayant été mises en place, notamment des procédures de stérilisation obligatoires. Dans le nord-est du pays, le poste frontière informel de Fich Khabour/Samalka a été fermé au début de mars. Un accord trouvé avec les parties permettait aux acteurs et aux fournitures humanitaires de passer par le poste frontière un jour par semaine mais cet accord n'a pas tenu ; les négociations ont repris avec les parties. Dans le nord-ouest du pays, les postes frontières de Bab el-Haoua et Bab el-Salam sont restés ouverts pour les envois humanitaires et commerciaux, mais ont été fermés aux mouvements individuels autres que les cas médicaux d'urgence. Des restrictions étaient en vigueur à la plupart des points de passage à l'intérieur du pays, à des degrés divers, notamment à Teïha (province d'Alep), à Akeïrchi, Abou Assi et Tabqa (province de Raqqa), ainsi qu'à Salhiyé (province de Deïr el-Zor). Dans la province d'Alep, les points de passage d'Abou Zindin, Oum Jloud et Aoun Dadat ont été fermés.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

25. En dépit des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, l'ONU a continué d'acheminer de l'aide à partir de la République arabe syrienne à des millions de personnes démunies en des milliers de points du territoire. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans neuf pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). En outre, 3 860 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans le pays. La présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder à ces populations.

26. Au total, l'ONU et ses partenaires ont effectué 1 904 missions au cours de la période considérée. Près de 66 % d'entre elles n'ont pas nécessité d'approbation

spécifique. Près de 27 % d'entre elles ont été menées avec l'approbation des ministères de tutelle, des gouverneurs et d'autres autorités et 8 % avec l'approbation du Ministère des affaires étrangères. Sur les 1 094 missions effectuées, 5 % étaient des missions d'évaluation, 29 % des missions d'accompagnement des livraisons d'aide, 59 % des missions de contrôle et 8 % des missions de sécurité, d'appui logistique et de soutien administratif (voir tableau 3 et figure II).

27. Une grande partie de l'aide est distribuée par les partenaires nationaux, en particulier des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien. La demande d'approbation pour la fourniture d'aide doit souvent passer par plusieurs ministères. L'ONU escorte régulièrement le Croissant-Rouge arabe syrien, y compris pour dresser un bilan, accompagner les livraisons et assurer un suivi grâce à des missions de surveillance et d'évaluation. Les missions déployées à partir de Damas, qu'il s'agisse des bureaux principaux ou des antennes appuyant Rif-Damas ou le sud du pays, soumettent leurs demandes au Ministère des affaires étrangères. Pour demander l'autorisation de circuler au départ de Damas, l'ONU doit soumettre une note verbale indiquant les participants à la mission et la destination, et les missions ne peuvent être déployées qu'avec l'approbation du Ministère des affaires étrangères. Cependant, de nombreuses missions sont menées au niveau local, où les antennes soumettent des demandes directement aux gouverneurs locaux, sans avoir à passer par les ministères de tutelle. Pour de nombreux programmes des organismes des Nations Unies, des autorisations générales sont déjà en place pour les activités d'évaluation, d'accompagnement et de contrôle des livraisons, d'autres demandes spéciales n'étant donc pas nécessaires.

28. Au cours de la période considérée, des demandes ont été présentées pour 323 missions nécessitant une approbation officielle à l'échelon national, dont 44 % ont été approuvées et 25 % exécutées. S'il est vrai que les demandes faites les derniers jours de la période considérée ne devraient pas recevoir de réponse officielle avant la fin du mois et que les missions approuvées n'ont pas nécessairement encore été menées à bien, ces chiffres indiquent néanmoins que l'accès des acteurs humanitaires est limité (voir tableau 4). Le taux d'approbation était également faible pour la précédente période considérée, soit 45 %, ce qui s'explique en partie par les restrictions mises en place en raison de la pandémie de COVID-19. Le 22 mars, le Ministère des affaires étrangères a informé l'ONU que seules les livraisons d'aide seraient approuvées et que les autres mouvements seraient restreints.

Tableau 3
Nombre total de missions menées à partir du territoire de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies et des tierces parties/facilitateurs, par type : février et mars 2020

Type de mission	*Note verbale*	*Autorisation générale*	*Autorisation par programme*	*Nombre total*
Missions d'évaluation	14	33	5	52
Missions d'accompagnement des convois d'aide	20	290	2	312
Missions de surveillance	27	607	13	647
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	21	62	0	83
Total	**82**	**992**	**20**	**1 094**

Figure II
Nombre total de missions menées à partir du territoire de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, par province : février et mars 2020

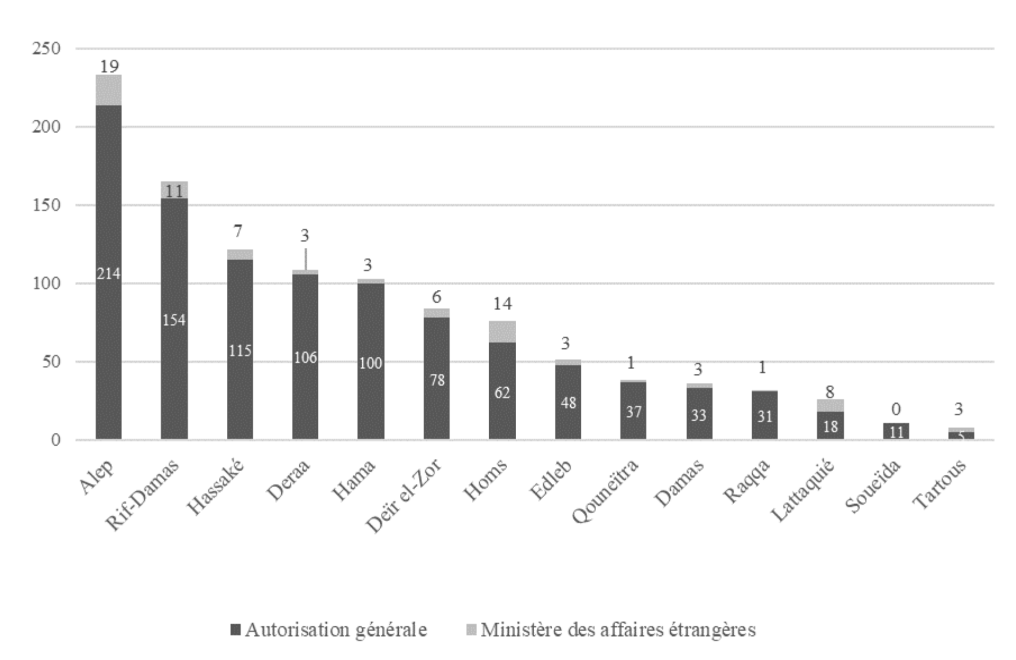


Tableau 4
Demandes d'accès de l'ONU dans le cadre de missions effectuées par un seul organisme : février et mars 2020

Type de demande	*Nombre demandé*	*Nombre approuvé*	*Pourcentage approuvé*
Missions d'évaluation	62	25	40
Missions d'accompagnement des convois d'aide	58	32	55
Missions de surveillance	145	49	34
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	58	37	64
Total	**323**	**143**	**44**

29. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les populations et les enclaves qui restaient difficiles d'accès, en l'absence d'autorisations délivrées par les autorités syriennes et pour des raisons de sécurité, comprenaient celles de : Douma, Zamalka, Irbin, Harasta Est, Kafr Batna, Mdeïra et Nachabiyé dans la Ghouta orientale ; Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn ; Zakeïh et Deïr Khabiyé et Daraya. L'accès à certaines zones dont le contrôle avait changé de camp depuis 2018, dans le sud, dans la Ghouta orientale et dans la province d'Edleb, reste difficile en raison de l'insécurité, des mesures administratives ou du manque de capacité opérationnelle. Dans le sud du pays, l'insécurité et les restrictions administratives ont continué d'empêcher un accès régulier aux zones anciennement contrôlées par des groupes armés non étatiques, en particulier dans l'ouest de Deraa et à Qouneïtra. Aucun convoi n'a atteint Roukban

depuis septembre 2019 en raison de l'absence de garanties de sécurité fournies par les groupes basés dans le secteur. L'accès à Roukban a été limité davantage encore par la fermeture des voies d'approvisionnement commerciales informelles pendant la période considérée, ainsi que par l'interruption par le Gouvernement jordanien des transferts de cas médicaux sans dépistage préalable de la COVID-19.

Accès dans le nord-est de la République arabe syrienne

30. Dans le nord-est du pays, l'ONU a maintenu un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs des provinces de Raqqa et Hassaké, tandis que d'autres zones, notamment Manbej et Aïn el-Arab, restaient difficiles d'accès depuis Damas, en raison de l'absence d'accord entre les parties en présence et de l'insécurité. L'accès transfrontière est demeuré problématique le long de la frontière syro-turque entre Ras el-Aïn et Tell Abiad.

31. Après l'adoption de la résolution 2504 (2020), les efforts visant à remplacer l'approvisionnement en articles médicaux essentiels précédemment acheminés dans le nord-est du pays par le poste frontière de Yaroubiyé se sont poursuivis. Pour obtenir l'autorisation de livrer des fournitures médicales par voie terrestre ou aérienne dans le nord-est du pays, les organismes doivent en soumettre la demande au Ministère des affaires étrangères. Une fois que les fournitures médicales sont importées en République arabe syrienne, une approbation est requise pour chaque convoi et pour chaque organisme faisant partie du convoi. Chaque demande doit être accompagnée d'un manifeste, sur lequel figure la quantité d'articles à distribuer à chaque destination. Le Ministère de la santé peut alors émettre une lettre de facilitation signée pour chaque organisme. Cette procédure d'approbation prend généralement une semaine. Une fois les lettres de facilitation reçues, des autorisations supplémentaires du Ministère de la santé et des services de sécurité doivent être obtenues aux entrepôts avant de pouvoir charger les articles. D'autres autorisations sont ensuite requises à l'aéroport pour les envois aériens.

32. De janvier 2020 jusqu'à la fin de la période considérée, l'OMS a livré deux cargaisons de médicaments par avion dans le nord-est du pays ; en février, le FNUAP a livré par la route une cargaison de 54 trousses de santé procréative dans le nord-est ; en mars, l'UNICEF a transporté une cargaison de fournitures médicales vers le nord-est, également par la route (l'OMS n'a livré aucune cargaison par la route, faute d'avoir obtenu les approbations voulues). Ces envois ont permis de livrer environ 64 tonnes de fournitures sanitaires dans le nord-est du pays, dont 58 % ont été livrés à des installations auparavant approvisionnées par des livraisons transfrontières passant par Yaroubiyé ou à des partenaires transfrontaliers. Cependant, ces fournitures n'ont atteint que 31 % des établissements médicaux qui étaient auparavant approvisionnés par des livraisons transfrontières depuis Yaroubiyé : 6 des 13 hôpitaux, 24 des 58 centres de santé primaire et 3 des 37 unités médicales mobiles précédemment approvisionnés par des opérations transfrontières. De nombreux établissements médicaux qui dépendaient de l'opération transfrontière ont signalé des pénuries aiguës. Au moins sept centres de santé primaire des faubourgs de Raqqa ont fait état de carences en fournitures nécessaires à la santé procréative et à la nutrition. D'autres établissements ont signalé que des articles indispensables arrivaient au point de rupture de stock immédiate, notamment des médicaments d'urgence, des anesthésiques et l'insuline. Un centre de soins de santé primaires de Raqqa, qui traite plus de 3 900 patients par mois, dont plus de la moitié sont des enfants, a déclaré qu'il risquait de fermer en raison d'un manque de fonds.

33. Les efforts se sont poursuivis pour finaliser les plans et l'obtention des autorisations en vue de l'établissement d'un pont aérien depuis l'Iraq devant permettre d'acheminer des fournitures médicales de l'OMS qui devaient à l'origine être transportées vers le nord-est de la République arabe syrienne via Yaaroubiyé. Ces fournitures sont coincées en Iraq depuis maintenant plusieurs mois. Résultat, certaines ne sont plus utilisables et ont dû être retirées des cargaisons. Les progrès ont également été ralentis par la fermeture des bureaux due à la pandémie de COVID-19, ainsi que par la fermeture de l'aéroport d'Erbil en Iraq. Or, des cas confirmés de COVID-19 ont été signalés dans le nord-est du pays ; les capacités et les fournitures disponibles au niveau local ne permettront pas de gérer une flambée de COVID-19.

Accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne

34. Dans le nord-ouest du pays, l'opération transfrontière à partir de la Turquie s'est poursuivie à un niveau record, proportionnel à l'accroissement des besoins. Le mois de mars 2020 a enregistré le nombre total le plus élevé de passages de camions de l'ONU par mois depuis la création du mécanisme en 2014, 1 486 camions étant entrés en République arabe syrienne depuis la Turquie. Dans l'ensemble, l'accès a été largement accordé aux acteurs humanitaires transfrontaliers, sauf autour de la ligne de front où la violence fait rage dans le sud d'Edleb et l'ouest d'Alep. À compter de février 2020, un nombre croissant de partenaires transfrontaliers a été autorisé à opérer dans les districts d'Afrin, d'Izaz et de Bab.

35. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018) et 2504 (2020) du Conseil de sécurité. Entre le 1er février et le 31 mars 2020, le Mécanisme a vérifié et confirmé le caractère humanitaire de 50 cargaisons transportées par 2 413 camions qui sont entrés dans le pays par la Turquie : 23 envois de Bab el-Haoua (2 038 camions) et 27 de Bab el-Salam (375 camions). Cela porte à 34 906 le nombre total de camions partis depuis le début des opérations transfrontières (26 021 à partir de Bab el-Haoua, 4 181 à partir de Bab el-Salam, 4 595 à partir de Ramta et 109 à partir de Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné au Gouvernement syrien un préavis de 48 heures pour chacun des envois. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

36. Le 19 mars, une note verbale a été soumise au Ministère des affaires étrangères demandant qu'une mission conjointe de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien puisse se rendre au-delà des lignes de conflit, à Atareb, Daret Izza et dans les localités environnantes dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. La mission a été mise en attente temporairement en raison des préoccupations suscitées par la COVID-19. Une demande sera présentée lorsque les conditions seront réunies pour pouvoir mener cette mission.

Visas et enregistrements

37. Les entités des Nations Unies continuent de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que leur personnel obtienne les visas nécessaires en temps opportun (voir tableau 5).

Tableau 5
Demandes de visa faites par l'ONU : février et mars 2020

Type de demande	*Nombre demandé*	*Nombre approuvé*	*Nombre rejeté*	*Nombre de visas en suspens*
Visas demandés pendant la période considérée	137	81	3	53
Renouvellements demandés pendant la période considérée	185	128	3	54
Demandes de visa en instance, faites avant la période considérée	55	36	3	16
Demandes de renouvellement en instance, faites avant la période considérée	54	51	2	1

Note : L'ONU a retiré deux demandes de visa soumises pendant la période considérée et une demande en instance présentée avant la période considérée.

38. En tout, 32 organisations internationales non gouvernementales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

39. L'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes et des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont lourdement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

40. En février et en mars, le Croissant-Rouge arabe syrien a rencontré des interférences dans le nord-est du pays, notamment la confiscation d'installations médicales et d'une antenne à Raqqa.

41. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires auraient été tués, parmi lesquels : 24 membres du personnel de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies (dont 19 membres de l'UNRWA) ; 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ; 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués. Deux membres du personnel d'Oxfam ont été tués, le 19 février à Deraa, où leur véhicule a été attaqué par un groupe armé non identifié. Un autre agent humanitaire de l'UNRWA a été tué le 18 mars, lors d'une flambée de violence à Jellin, dans les faubourgs de Deraa. Ces événements ont eu des répercussions sur l'action humanitaire, limitant les mouvements du personnel et les missions d'évaluation et de suivi, et exigeant l'adaptation des modalités de distribution des colis alimentaires dans la région du bassin de Yarmouk.

III. Observations

42. Le conflit en République arabe syrienne est entré dans sa dixième année au début du mois de mars 2020. Les souffrances infligées au peuple syrien depuis près de 10 ans continuent d'être incompréhensibles et inconcevables. Des centaines de milliers

de personnes ont trouvé la mort. Plus de la moitié des Syriennes et des Syriens ont dû quitter leur maison. Sur le territoire syrien, plus de 11 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, dont près de 5 millions d'enfants. Un demi-million d'enfants souffrent de malnutrition chronique dans le pays. Des centaines de milliers de personnes sont en détention, ont été enlevées ou sont portées disparues. Une quantité monumentale d'informations font état d'atteintes aux droits humains et de possibles crimes de guerre, sans parler des destructions et de la misère. Tout au long de février, alors que les hostilités intensives se poursuivaient, j'ai réitéré mon appel à un cessez-le-feu dans le nord-ouest du pays. En mars, j'ai appelé à un cessez-le-feu mondial immédiat qui faciliterait la mise en place de couloirs d'acheminement d'une aide vitale et la création de précieuses ouvertures pour la diplomatie et susciterait l'espoir dans les endroits qui sont parmi les plus vulnérables face à la COVID-19. Compte tenu de la violence qui s'est développée et face aux répercussions potentiellement dévastatrices de la COVID-19, il est impératif qu'un cessez-le-feu complet et immédiat soit conclu à l'échelle nationale et appliqué partout en République arabe syrienne. Il est tout aussi impératif que les organismes humanitaires bénéficient d'un accès total, continu et sans entrave à tous les secteurs du pays, par tous les moyens possibles, notamment un meilleur accès à travers les lignes de conflit et les frontières, afin que ceux qui sont sur le terrain puissent continuer de venir en aide rapidement et directement à toutes les personnes qui en ont besoin, où qu'elles se trouvent.

43. Je salue le travail des organisations humanitaires qui font tout ce qu'elles peuvent pour répondre aux besoins, et ce, partout en République arabe syrienne. Leur travail se poursuit malgré les nouvelles difficultés et les nouveaux risques présentés par la pandémie mondiale de COVID-19, qui viennent s'ajouter aux immenses difficultés que représentent actuellement les hostilités et les conditions très complexes dans lesquelles elles doivent mener leurs activités.

44. L'objectif primordial de l'action humanitaire en République arabe syrienne reste de prêter assistance à toutes les personnes qui en ont besoin, quel que soit le côté de la ligne de front où elles se trouvent, et les organismes des Nations Unies continuent de s'efforcer d'utiliser toutes les voies possibles pour atteindre ces personnes. L'opération transfrontière de très grande ampleur qui est menée dans le nord-ouest du pays reste une planche de salut essentielle pour des millions de civils que les organismes des Nations Unies ne peuvent actuellement pas atteindre par d'autres moyens. L'opération transfrontière devra être intensifiée pour répondre aux besoins liés à la COVID-19. Un accès à travers les lignes de conflit à l'intérieur du pays serait essentiel dans l'intensification de ces efforts ; j'invite instamment toutes les parties à coopérer avec les organismes des Nations Unies et leurs partenaires pour atteindre, par tous les moyens possible, les personnes qui en ont besoin.

45. Trois mois après la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé, de nombreuses difficultés subsistent pour ce qui est d'acheminer l'aide dans le nord-est du pays, d'où l'importance d'utiliser toutes les voies possibles, à travers les frontières et les lignes de conflit, pour maintenir l'assistance aux niveaux voulus. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur l'examen d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé (S/2020/139), pour que tous les besoins humanitaires puissent être satisfaits, il faudrait que le Gouvernement syrien facilite l'accès vers le nord-est du pays à travers les lignes de conflit, surtout pour ce qui est de l'acheminement des fournitures médicales. Cela reste d'actualité.

46. Je continue d'être alarmé par le grand nombre de morts et de blessés qu'il y a parmi les civils, dont de nombreux enfants. Je reste particulièrement préoccupé par

les attaques apparemment aveugles menées dans des zones densément peuplées, notamment sur des marchés très fréquentés, près d'écoles et d'hôpitaux, et à proximité de camps de déplacés. Les infrastructures civiles, et en particulier celles qui sont indispensables à la survie des civils, doivent être protégées conformément au droit international humanitaire ; il faut en permanence prendre les précautions voulues pour les épargner dans le cadre des opérations militaires. Le droit international interdit d'attaquer ou de rendre inutilisable ce qui est indispensable à la survie de la population civile, tel que l'accès à une source d'eau propre.

47. L'incidence des hostilités sur les biens civils et les sites utilisés à des fins humanitaires dans le nord-ouest du pays rappelle clairement à quel point il importe que toutes les parties au conflit respectent et fassent respecter le droit international humanitaire, en particulier : l'obligation de faire en tout temps la distinction entre civils et combattants et entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires et de ne diriger les attaques que contre les combattants et les objectifs militaires ; l'obligation de prendre toutes les précautions possibles pour éviter ou, en tout état de cause, réduire au minimum les dommages infligés incidemment aux civils ou aux biens de caractère civil ; l'obligation de ne pas mener d'attaques dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu ; l'interdiction des attaques aveugles, y compris l'usage sans discernement d'armes explosives dans des zones peuplées. Selon de nombreuses informations, les parties ne respectent pas ces obligations. Je souligne à cet égard, comme l'a fait le Conseil de sécurité, que toute mesure que les États Membres pourraient prendre pour lutter contre le terrorisme, y compris contre des groupes terroristes figurant sur la Liste du Conseil de sécurité, doit être conforme aux obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

48. Il demeure extrêmement préoccupant de constater que les parties au conflit continuent de bénéficier de l'impunité pour les violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et les atteintes à ces droits qu'elles auraient commises. Les auteurs de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits doivent être amenés à répondre de leurs actes. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils doivent prendre des mesures proactives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et la documentation requises. Amener les auteurs de graves violations du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits à répondre des actes qu'ils ont commis est une obligation juridique ; c'est aussi la clé de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

49. Le mandat de la commission d'enquête du Siège de l'ONU sur certains faits survenus dans le nord-ouest du pays s'est terminé en mars ; la commission d'enquête a formulé une série de recommandations, que je suis en train d'examiner attentivement. Le 6 avril, j'ai transmis au Conseil de sécurité une synthèse du rapport de la commission d'enquête. Afin de déterminer la meilleure façon de donner suite aux recommandations de la commission d'enquête, je compte nommer un conseiller principal indépendant ayant des compétences et une expérience dans ce domaine.

50. Eu égard aux graves préoccupations que continuent de susciter encore et encore la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux dispositions des résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, notamment en veillant par une présence sur le terrain à la protection et à la promotion des droits humains.

51. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, c'est en coopérant tous azimuts et en s'armant d'une bonne dose de courage que la communauté diplomatique parviendra à se recentrer sur le processus politique, à faire respecter un cessez-le-feu mis en place au niveau national et à mettre fin à ce conflit. Mon Envoyé spécial pour la Syrie, Geir O. Pedersen, s'attellera aux préparatifs préalables à une nouvelle convocation de la Commission constitutionnelle contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'ONU. Les parties doivent participer de manière significative au processus politique, qui ne se limite pas à la Commission constitutionnelle. C'est animée d'un sentiment d'urgence renouvelé que la communauté internationale doit aider les Syriennes et les Syriens à trouver une solution politique facilitée par l'ONU, comme le prévoit la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, après pratiquement 10 années de conflit.

52. Nous ne pouvons permettre que la dixième année de conflit donne lieu au même carnage, aux mêmes violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à la même inhumanité. Il faut que les souffrances infligées au peuple syrien cessent.

Annexe

Faits dont des civils auraient été victimes, enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en février et en mars 2020*

Province d'Edleb

- Le 9 février, 1 garçon a été tué et 13 autres civils ont été blessés dans des frappes terrestres qui auraient touché la ville de Jisr el-Choughour.
- Le 10 février, un garçon a été tué et trois autres civils ont été blessés dans une frappe aérienne qui aurait touché un endroit situé à proximité du camp de déplacés « Cheik Idris », aux alentours du village de Kfar Arouq.
- Le 11 février, deux civils ont été arrêtés sur leur lieu de travail dans la ville de Salqin ; on ignore ce qu'il est advenu d'eux.
- Le 11 février, au moins 9 civils, dont 7 garçons, ont été tués et 40 autres, dont 2 femmes, 7 garçons et 2 filles, ont été blessés dans une frappe aérienne qui aurait touché la ville d'Edleb.
- Le 13 février, sept civils déplacés, dont quatre garçons et une fille, ont été blessés dans une frappe aérienne qui aurait touché un endroit situé à proximité d'un abri de fortune, près de la ville d'Edleb.
- Le 14 février, trois civils ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché un endroit situé à proximité d'un camp de fortune pour personnes déplacées, près de Sarmada.
- Le 15 février, un civil a été tué et six autres blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché le camp de déplacés « Mouthanna », près de Sarmada.
- Le 17 février, un civil a été tué et trois autres ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché le marché local de la ville de Dana.
- Le 19 février, une civile a été blessée dans une frappe terrestre qui aurait touché un endroit situé à proximité du camp de déplacés « Sarout » à Deïr Hassan.
- Le 25 février, au moins 11 civils, dont 1 femme, 1 fille et 6 garçons, ont été tués et plus de 40 autres blessés dans une frappe aérienne qui aurait touché l'école Mounib Kamicha à Maarret Misrin. Des civils déplacés étaient hébergés dans l'école.
- Le 25 février, cinq civils, dont quatre enseignants et un étudiant, ont été tués dans des frappes terrestres qui auraient endommagé plusieurs écoles dans la ville d'Edleb. Le même jour, trois civils ont été tués et 15 autres blessés dans des frappes aériennes et terrestres qui auraient touché certains quartiers de la ville d'Edleb. L'hôpital central d'Edleb aurait été endommagé au cours des hostilités.
- Le 27 février, trois civils ont été tués et 11 autres blessés dans des frappes terrestres qui auraient touché la ville de Binnich.

* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. Aussi cette liste ne doit-elle pas être considérée comme complète. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'y a consigné que les faits qui lui avaient été signalés et qu'il a pu confirmer conformément à sa méthode.

- Le 27 février, deux femmes et deux filles de la même famille ont été tuées dans une frappe aérienne qui aurait touché leur maison, dans le village de Chalih. Le même jour, quatre civils de la même famille, dont une femme et ses deux fils, ont été tués et une fille a été blessée par une frappe terrestre qui aurait touché leur maison dans la ville d'Edleb.
- Le 28 février, quatre civils de la même famille, dont une femme et ses deux fils, ont été tués dans leur voiture, sur la route reliant les villes de Bara et de Bélioun, qui aurait été touchée par une frappe aérienne ou terrestre.
- Le 29 février, un garçon et une fille ont été tués et quatre autres civils, dont trois garçons, ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché Binnich.
- Le 3 mars, au moins 13 civils, dont 7 garçons et 1 fille, ont été tués et au moins 18 autres, dont 3 femmes et 6 garçons, ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché la ville d'Edleb.
- Le 5 mars, au moins 13 civils, dont 5 femmes et 2 filles, ont été tués et 21 autres, dont 4 femmes, 1 garçon et 1 fille, ont été blessés dans une frappe aérienne qui aurait touché un endroit situé à proximité d'un abri pour personnes déplacées, dans la ville de Maarret Misrin.
- Le 14 mars, des acteurs armés auraient investi deux bureaux du Croissant-Rouge arabe syrien dans les villes d'Edleb et d'Ariha. L'organisation a signalé que les auteurs des faits avaient détruit des biens dans ses bureaux, confisqué tous les articles d'aide humanitaire et fermé les deux bureaux.
- Le 15 mars, des combattants de Hay'at Tahrir el-Cham ont exécuté un civil détenu depuis juillet 2019, apparemment en raison d'affiliations avec le Gouvernement syrien.
- Le 17 mars, deux civils déplacés (une femme et un garçon) ont été tués et quatre civils ont été blessés après que des affrontements armés auraient éclaté dans le camp de déplacés « Qatari » situé dans le village de Kafr Loussin.

Province d'Alep

- Le 1er février, un civil a été blessé dans des frappes terrestres qui auraient touché plusieurs quartiers résidentiels de la ville d'Alep. Plusieurs frappes auraient touché l'université d'Alep.
- Le 3 février, neuf membres d'une même famille, dont trois femmes et quatre enfants, ont été tués dans une frappe aérienne qui aurait touché un bus circulant près de la ville d'Ouroum el-Koubra.
- Le 5 février, cinq membres d'une même famille, dont une femme, une fille et un garçon, ont été tués dans des frappes terrestres qui auraient touché un quartier résidentiel de la ville d'Alep.
- Le 5 février, cinq membres d'une même famille, dont trois femmes et une fille, ont été tués dans une frappe aérienne qui aurait touché leur maison, dans le village de Jadraya.
- Le 6 février, un civil a été tué et cinq autres ont été blessés dans des frappes terrestres qui auraient touché une école dans la ville d'Afrin. Le même jour, deux femmes, quatre garçons et deux filles auraient été blessés dans de nouvelles frappes terrestres.

- Le 6 février, le lycée d'Anadan aurait subi des dommages structurels lors de frappes terrestres signalées à proximité, dans la ville d'Anadan.
- Le 9 février, au moins six civils, dont une femme, ont été tués et l'école de Kafr Nouran a subi des dommages structurels à cause de plusieurs frappes aériennes qui auraient touché ce village.
- Le 10 février, l'explosion d'un véhicule piégé dans la ville d'Afrin aurait tué six civils, dont un garçon, et en aurait blessé 12 autres, dont trois femmes.
- Le 10 février, au moins 14 civils, dont 4 femmes, 3 filles et 3 garçons, ont été tués et 23 civils, dont 10 femmes, 5 garçons et 3 filles, ont été blessés dans des frappes aériennes qui auraient touché différents quartiers de la ville d'Abiyan Samaan.
- Le 15 février, le centre de santé « Linado » a été détruit dans une frappe aérienne qui aurait touché le village de Taqad.
- Le 17 février, l'hôpital « Kinana » a été détruit et l'hôpital adjacent « Firdaous » a été endommagé dans des frappes aériennes qui auraient touché la ville de Daret Izzé.
- Le 25 février, deux civils auraient été tués lorsqu'un engin explosif improvisé non identifié a explosé près de leur voiture, dans la ville d'Alep. Le même jour, deux civils auraient été tués dans l'explosion d'un engin explosif improvisé non identifié à Alep.
- Le 24 février, un civil a été tué et deux autres blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché le village de Bourj el-Qas.
- Le 25 février, trois membres d'une même famille, dont une femme et sa fille, ont été tués dans une frappe terrestre qui aurait touché le village d'Aqbé.
- Le 1er mars, cinq civils, dont un garçon, ont été tués et six autres ont été blessés dans une frappe aérienne qui aurait touché le village de Kafr Antin.
- Le 8 mars, un civil a été tué et deux autres ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé attaché à une moto aurait explosé à Afrin. Le même jour, l'explosion d'un autre engin explosif improvisé attaché à une moto aurait tué deux civils dans la ville d'Afrin.
- Le 14 mars, un garçon a été blessé dans une frappe terrestre qui aurait touché le village de Cheik Issa.
- Le 14 mars, deux civils (un homme et un garçon) ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé aurait explosé à Afrin.
- Le 17 mars, un garçon a été tué et son père blessé lorsqu'une mine terrestre aurait explosé dans un champ agricole près de Aïn el-Arab.
- Le 18 mars, cinq civils, dont deux garçons, ont été tués et sept autres, dont un garçon, ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché un marché à Afrin.
- Le 19 mars, au moins 2 civils ont été tués et 18 autres, dont 1 femme, 2 filles et 5 garçons, ont été blessés lorsqu'un véhicule piégé aurait explosé dans la ville d'Izaz.
- Le 22 mars, un civil a été tué et son fils blessé lorsqu'un engin explosif improvisé aurait explosé devant l'hôpital Farabi dans la ville de Bab.

Province de Hassaké

- Le 26 février, des éléments armés ont empêché des mécaniciens d'accéder à la station de pompage d'Alouk, située à l'est de la ville de Ras el-Aïn ; ils devaient intervenir pour rétablir le service dans les faubourgs de l'ouest de la province d'Hassaké et dans la ville d'Hassaké. Le 22 mars, la distribution de l'eau a été de nouveau interrompue. Alouk est tributaire de l'électricité acheminée du barrage de Techrine à Ras el-Aïn. L'acheminement de l'électricité vers Ras el-Aïn aurait été entravée à plusieurs reprises pendant la période considérée, entre le 8 et le 26 février, entre le 2 et le 4 mars, le 21 mars, entre le 23 et le 25 mars et entre le 28 et le 31 mars.
- Le 14 mars, quatre garçons ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé qui se serait produite dans le village de Nasriyé.
- Le 16 mars, au moins deux civils ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé attaché à une moto, qui se serait produite dans la ville de Chaddadé.
- Le 16 mars, un civil a été blessé dans une frappe terrestre qui aurait touché le village d'Oum el-Keïf.

Province de Hama

- Le 9 mars, deux civils ont été tués dans l'explosion d'une mine terrestre, qui se serait produite sur une terre agricole à Mourek.
- Le 17 mars, deux civils, dont un garçon, ont été blessés dans l'explosion d'une mine terrestre, qui se serait produite sur une terre agricole à Maan.

Province de Deïr el-Zor

- Le 29 février, un civil a été tué et deux autres ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé aurait explosé dans une voiture garée à Hajin.
- Le 11 mars, un civil a été tué et quatre autres, dont trois garçons, ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé en bordure de route dans la ville de Chaafé.
- Le 17 mars, des éléments armés non identifiés ont kidnappé et exécuté un homme à Hawaej.

Province de Damas

- Le 16 février, un civil a été arrêté à un poste de contrôle à Damas ; on ne sait pas pour quel motif il a été arrêté ni ce qu'il est advenu de lui.
- Le 25 février, un civil a été tué et un autre blessé lorsqu'un engin explosif improvisé aurait explosé dans une voiture garée près de l'université privée « Cham ».

Province de Raqqa

- Le 16 février, quatre civils, dont deux femmes, un garçon et une fille, ont été tués et sept autres, dont trois femmes et une fille, ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé qui se serait produite à Tell Abiad.

- Le 7 mars, un civil a été blessé dans une frappe terrestre qui aurait touché le village de Khaldiyé.

Province de Deraa

- Le 19 février, deux travailleurs humanitaires syriens ont été tués et un troisième a été blessé après que des tireurs non identifiés ont ouvert le feu sur le véhicule des humanitaires sur la route reliant Yadoudé à Mzeïreb.
- Le 28 février, deux civils ont été tués lorsqu'un engin explosif improvisé aurait explosé dans un transformateur électrique de la ville de Deraa.
- Le 1er mars, trois civils ont été tués et quatre autres, dont une femme et son fils, ont été blessés lors d'un affrontement armé qui s'est produit dans la ville de Sanameïn.
- Le 8 mars, deux civils (une femme et son fils) ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé aurait explosé à Sanameïn.
- Le 11 mars, deux civils ont été tués par des tireurs non identifiés dans la ville d'Oum el-Mayaden.
- Le 18 mars, un membre de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été tué lors d'une flambée de violence à Jellin, dans les faubourgs de Deraa.
- Le 18 mars, sept civils, dont une femme et un garçon, ont été tués et neuf autres, dont une femme et trois garçons, ont été blessés à Jellin, dans des frappes terrestres qui auraient touché Tassil et Jellin, dans les faubourgs ouest de Deraa.
- Le 25 mars, un civil a été tué par des tireurs non identifiés dans la ville de Deraa.